

Baccalauréat Professionnel
Accompagnement, Soins et Services à la Personne
Options : Structure et Domicile

Epreuve E2

Analyse de situation(s) professionnelle(s)

SESSION 2018

SUJET

Consignes aux candidats

Le sujet se compose :

- d'un dossier sujet de 5 pages ;
- d'un dossier technique de 17 pages.

Ce sujet comporte une page d'annexes à rendre avec la copie (page 5).

Vérifier qu'il est complet.

Répondre sur une copie d'examen dans l'ordre des questions en précisant le numéro des questions.

Calculatrice non autorisée.

BARÈME DE L'ÉVALUATION	
Exactitude des connaissances	30
Mobilisation des connaissances	36
Analyse et réflexion	34
TOTAL	100

BCP ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	SUJET n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 1/5

SITUATION

La résidence Autonomie « La Table Ronde », implantée dans un quartier animé (commerces, groupe scolaire Brocéliande, centre culturel Camelot, associations...) accueille 80 résidents principalement originaires de la commune.

Madame Guenièvre, directrice de La résidence Autonomie « La Table Ronde » reçoit monsieur Arthur 80 ans.

Suite au décès de leur mère, les enfants de monsieur Arthur ont constaté que leur père ne pouvait plus subvenir à certains de ses besoins. Monsieur Arthur ayant souhaité rester dans son quartier, pour maintenir ses liens sociaux et ses activités, il intègre son nouvel appartement dans la résidence Autonomie « La Table Ronde ».

Monsieur Arthur en prenant connaissance du livret d'accueil de la résidence découvre qu'un projet existe entre la résidence et l'école maternelle Brocéliande : « Du potager à l'assiette ». Il désire participer à cette action car son arrière petite-fille Morgane y est scolarisée.

Morgane, 5 ans, souffre d'une intolérance au gluten. Elle mange au restaurant scolaire 3 jours par semaine. Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) a été mis en place pour elle.

1. Monsieur Arthur est accueilli dans la résidence Autonomie.
 - 1.1 Expliquer les raisons pour lesquelles monsieur Arthur intègre cette résidence.
 - 1.2 Interpréter le gérant de monsieur Arthur et indiquer comment « la résidence la table ronde » peut répondre à ses différents besoins perturbés.
 - 1.3 Expliquer pourquoi monsieur Arthur peut prétendre à l'ALS et préciser les modalités de versement.
 - 1.4 Identifier des professionnels, qui interviennent au sein de la résidence, susceptibles d'aider monsieur Arthur pour ses soins.

2. La résidence propose des animations dans le cadre d'un partenariat avec l'école maternelle « Brocéliande », un projet est mis en place « Du potager à l'assiette ».
 - 2.1 Préciser l'intérêt d'un tel projet pour monsieur Arthur et pour les enfants.
 - 2.2 Parmi l'ensemble des projets de la résidence, proposer les ateliers qui conviendront à monsieur Arthur en justifiant votre réponse.

3. Les légumes issus du projet « du potager à l'assiette » sont utilisés par le cuisinier de la résidence, qui les intègre aux plats servis.
 - 3.1 Justifier le type de distribution des repas au sein de la résidence.
 - 3.2 Caractériser les deux types de liaisons que l'on peut trouver en restauration collective différée.
 - 3.3 Expliquer les altérations survenues sur les aliments en cas de rupture de la chaîne du froid et les risques qui en découlent pour les usagers de la résidence.
 - 3.4 Indiquer des microorganismes responsables des principales toxi-infections.
 - 3.5 Caractériser et justifier le régime alimentaire préconisé à monsieur Arthur compte tenu de ses antécédents médicaux.
 - 3.6 Déduire les aliments à exclure de l'alimentation de monsieur Arthur pour limiter son taux de cholestérol.

BCP ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	SUJET n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 2/5

4. Monsieur Arthur souffre de cataracte, il est gêné lors des repas pris en salle à manger.
- 4.1. Après avoir légendé le schéma en annexe 1, expliquer le mécanisme à l'origine des troubles de la vision de monsieur Arthur et le principe du traitement proposé.
 - 4.2. Nommer deux types de photorécepteurs de la rétine, donner leurs rôles et expliquer pourquoi les cellules de la rétine sont appelées photorécepteurs.
 - 4.3. Proposer des mesures adaptées permettant le confort visuel de monsieur Arthur en salle à manger et argumenter vos choix.
 - 4.4. Repérer les manifestations possibles après l'intervention et les précautions post opératoires que l'on peut indiquer à monsieur Arthur.
 - 4.5. Citer une autre maladie de la vision liée à l'âge et la définir.
5. L'arrière petite fille de monsieur Arthur est scolarisée à l'école maternelle Brocéliande. Morgane souffre d'une intolérance alimentaire et plus précisément une hypersensibilité au gluten non cœliaque. En cas d'ingestion de gluten, les symptômes qu'elle développe sont l'apparition d'aphtes, des vomissements et des douleurs abdominales.
- 5.1. Indiquer le mécanisme et les conséquences des vomissements sur l'organisme.
 - 5.2. Expliquer pourquoi Morgane ne peut pas consommer du pain.
 - 5.3. Citer un autre aliment que Morgane ne doit pas consommer, en indiquant le nom du groupe d'aliments auquel il appartient, son apport nutritionnel principal et son rôle.
6. Madame Garnier, ATSEM intervient dans cette école auprès des enfants. Elle veille tout particulièrement aux enfants qui font l'objet d'un PAI. Les acteurs professionnels du PAI sont soumis au secret professionnel.
- 6.1. Indiquer les rôles de l'ATSEM pendant la prise des repas au restaurant scolaire pour tous les enfants et préciser les précautions particulières dans la situation de Morgane.
 - 6.2. Rappeler les autres missions des ATSEM.
 - 6.3. Décrire la conduite à tenir de l'ATSEM en cas d'apparition de troubles digestifs chez Morgane et identifier le traitement prévu et adapté à la situation.
 - 6.4. Différencier secret professionnel et secret partagé et énumérer les sanctions encourues en cas de violation du secret professionnel.
 - 6.5. Définir et justifier le PAI de Morgane. Formuler la place de Morgane et de sa famille dans l'élaboration du PAI.

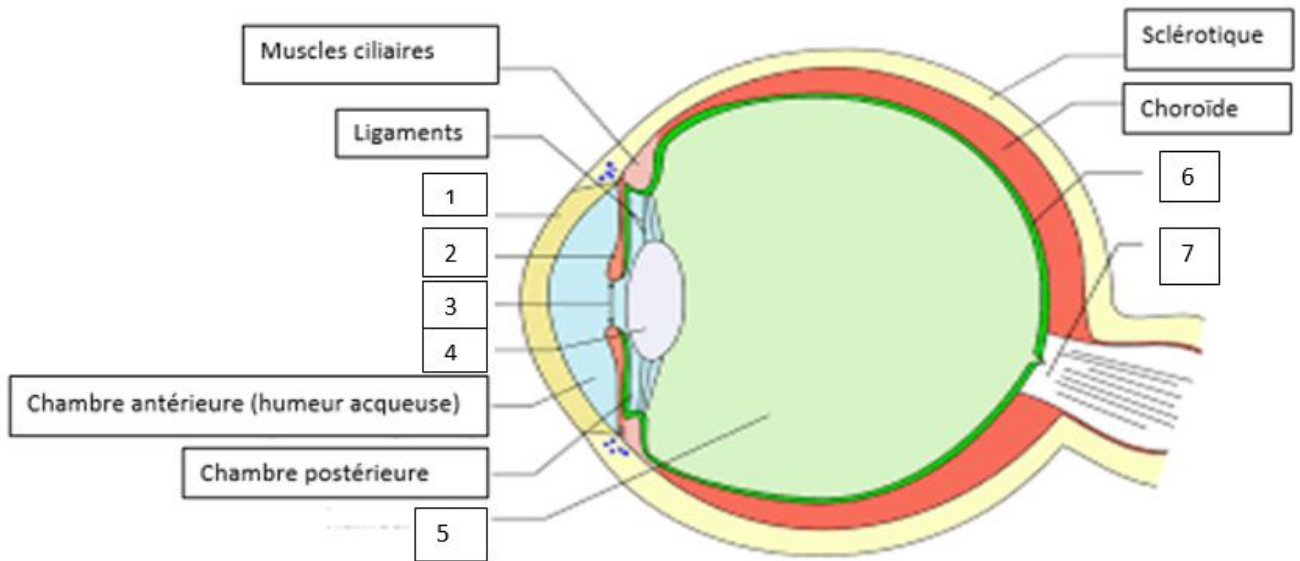
BCP ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	SUJET n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 3/5

7. Le règlement intérieur de la cantine déconseille l'admission des enfants de moins de 3 ans. Cette mention est portée au règlement pour le bien-être des enfants. Le nombre d'enfants admis rend la cantine bruyante.
- 7.1 Indiquer et commenter le niveau sonore moyen atteint dans un restaurant scolaire à partir de l'échelle du bruit.
- 7.2 Déduire les conséquences des nuisances sonores en cantine scolaire pour les enfants.
- 7.3 Proposer une action préventive pour chaque facteur de nuisance sonore en complétant l'annexe 2.
- 7.4 Proposer des recommandations d'organisation visant à réduire le bruit pendant le repas à la cantine scolaire.

BCP ASSP	Code : 1806-ASP T 2 MLR1	Session 2018	SUJET n°9
Epreuve E2	Durée : 4 heures	Coefficient 4	Page 4/5

ANNEXE 1 : schéma du globe oculaire

A rendre avec la copie



Source : www.gralon.net

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	

ANNEXE 2 :

Facteur de nuisance sonore	Action de prévention proposée
Espace ouvert	
Murs hauts	
Carrelage au sol	
Tables et chaises	